

*Cher(e) camarade,
Après relecture il s'avère que de
(très !) nombreuses fautes de frappe
se sont glissées dans le texte. Voici
donc le rapport après correction.
Veuillez nous excuser.*

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

*Présenté par : Olivier MEIER,
Président de la Commission de Contrôle*

*Devant le Collectif National
d'Orsay, les 8 et 9 janvier 1994*

Chers camarades,

A la demande de nombreux camarades de Nanterre, la commission de contrôle de l'UNEF a été amenée à se réunir ces derniers jours pour examiner la situation de notre syndicat dans cette fac.

J'ai donc, au nom de la commission de contrôle à vous informer d'un certain nombre de faits graves qui ont motivé l'avis que vous soumet la commission de contrôle aujourd'hui. Puisque -conformément à l'article 29 du règlement intérieur de l'UNEF - c'est au collectif national de l'UNEF qu'il revient de "trancher" lorsque des litiges apparaissent dans la vie de notre organisation.

Les nombreuses lettres et témoignages qui nous ont été adressés mettent en cause l'actuel Bureau d'AGE.

Ce qui est en cause - naturellement ce ne sont pas les désaccords qu'ont manifesté les dirigeants de l'AGEN-UNEF avec l'orientation décidée par les derniers congrès de l'UNEF. Cela relève du débat démocratique, normal dans un syndicat comme le nôtre et n'a pas à faire l'objet d'un examen par la commission de contrôle. A contraire, la volonté manifestée par l'UNEF lors de son 76ème congrès de s'ouvrir toujours plus à la grande diversité des étudiants traduit la démarche de fond de construire un grand syndicat de masse à l'université, utile à chacun, et dans lequel chacun occupe une place irremplaçable, indépendamment de ses opinions et convictions.

C'est donc bien de tout autre chose qu'il est question à Nanterre. Et d'après les faits qui nous ont été rapportés, quatre choses sont en cause.

La première : des pratiques syndicales et un discours syndical qui tendent à privilégier l'action minoritaire à l'action large de rassemblement et de conviction :

- des références de Lénine dans des courriers internes à l'UNEF, envoyés à tous les adhérents, et dans les tracts de masse !
- soutien explicite à Saddam Hunssein dans des tracts de masse de l'AGEN-UNEF,
- un boycott violent des élections d'UFR en droit, en février dernier, qui a fait l'objet, du reste, d'une campagne de presse selon laquelle l'UNEF empêchait violemment des étudiants d'aller voter, quand ceux-ci faisaient le choix de faire obstacle à l'extrême droite par leur vote...

Je vous rappelle que ces événements avaient déjà fait l'objet d'une rencontre entre une délégation du Bureau National et le Bureau d'AGE de Nanterre, pour que de tels actes ne se reproduisent pas.

La seconde chose qui est en cause, c'est le refus de travailler ensemble et l'exclusion systématique des camarades qui n'expriment pas un accord total avec leurs conceptions et leurs méthodes. Cette mise à l'écart s'est manifestée lors de la constitution des organes dirigeants de l'AGE au congrès local, ou plus récemment lors de la constitution des listes

électorales. Mais surtout, elle se traduit par des pratiques violentes à l'égard de camarades qui n'agissent pas comme ils le souhaiteraient, par exemple ceux qui utilisent le matériel national de l'UNEF.

La troisième chose, ce sont les atteintes à la vie démocratique de l'UNEF et son corollaire, le mépris pour le débat démocratique. Sans m'étendre sur les questions d'attitude, qui sont pourtant significatives d'un état d'esprit méprisant, je m'en tiendrais à trois exemples :

- le fait que Sonia JAMBU, la seule membre du bureau d'AGE qui exprime des désaccords avec eux, ne soit jamais convoquée aux réunions du bureau d'AGE,
- le non-respect des décisions prises par les adhérents au niveau de quelque structure que ce soit, la remise en cause de la désignation par l'assoc de droit de sa tête de liste aux élections d'UFR, par exemple,
- une grave remise en cause de l'indépendance syndicale, qui s'exprime au travers de la connivence de plus en plus marquée avec le CNT -connivence qui est allée jusqu'à leur remettre purement et simplement un local de l'UNEF, qui, du coup, a été récupéré par l'administration-. Je citerai aussi la multiplication de tracts communs, en dépit de la décision prise par le congrès d'AGE local de marquer nettement l'indépendance syndicale.

Enfin, la quatrième chose qui a motivée la saisie de la commission de contrôle est, de l'avis de la commission, de loin la plus grave : il s'agit de comportements fondés sur l'intimidation et les menaces, le recours fréquent à la violence, qui sont absolument contraire à la vocation fondamentale de l'UNEF. Les témoignages que nous ont adressés les camarades de Nanterre regorgent de cas où les adhérents en arrivent à éprouver une peur physique d'aller au local de l'UNEF, de participer à une réunion, d'exemples d'adhérents insultés si violemment qu'ils ont dû quitter des réunions ou des rassemblements en pleurant.

Le résultat, du fait que cela dure depuis plusieurs mois, et que ça semble s'être aggravé depuis le congrès, c'est une grande défiance des étudiants à l'égard de l'AGEN, des craintes, voire de la terreur, et un profond découragement chez les adhérents qui ne voient plus comment régler le problème dans le cadre normal de la vie démocratique de leur syndicat.

Le résultat, c'est aussi les relations sapées avec les autres composantes syndicales et universitaires.

Enfin, un sévère discrédit local qui n'est pas sans répercussions nationales.

Il a semblé, d'ailleurs à la commission, que le résultat des dernières élections universitaires, marquées par un très net recul de l'AGEN-UNEF sur le score de l'UNEF de 91 attestait de ce discrédit, tandis que la liste constituée par des adhérents de l'UNEF, ouverte à des non-syndiqués sur la base de l'orientation de l'UNEF, en recueillant le plus grand nombre de voix de l'UNEF depuis les années 70, malgré le climat de confusion qui résultait de la présence de 2 listes UNEF concurrentes, atteste des possibilités immenses qui existaient dans le cadre de ce scrutin.

Voilà pour les faits que la commission se devait de vous rapporter. Notre discussion permettra sans doute d'y revenir plus concrètement. Maintenant, sur la façon de régler ce problème.

La commission a pu entendre quelques uns des camarades qui sont à l'origine de la saisie. Elle aurait voulu, naturellement, pouvoir entendre de la même façon ceux qui sont en cause, et en particulier le président et le secrétaire à l'orga de l'AGEN.

C'est d'ailleurs du fait de leur absence à la séance d'hier du collectif national, et pour se donner toutes les chances de les rencontrer, et d'examiner avec eux les possibilités d'une conciliation (Cf art. 31 du règlement intérieur), que nous avons retardé notre intervention devant le CN à aujourd'hui.

Or, il se trouve que les dirigeants concernés ont, non seulement refusé délibérément de venir aujourd'hui, sachant que la commission de contrôle les avait convoqués, mais ils se sont refusé à un échange par téléphone. Un membre du bureau d'AGE, toutefois, a dès hier en début d'après midi, été informé de l'état complet de la réflexion de la commission de contrôle.

Naturellement, leur absence délibérée aujourd'hui, ainsi que leurs refus d'être entendus par la commission pose un problème, la commission en est consciente. Cela a surtout entravé la recherche, par la commission de contrôle, d'une solution de conciliation.

Dès lors, peut on reporter au prochain collectif national la solution au problème de Nanterre. Il a semblé que non à la commission. Pour plusieurs raisons :

- en raison de la profondeur du hiatus créé dans cette AGE,
- du fait que plusieurs conciliations ont déjà été tentées, notamment par le BN, en mars dernier,
- parce que l'enjeu national des élections au CROUS rend impossible de retarder l'échéance.

En conséquence, il a semblé à la commission de contrôle qu'un point de non retour avait été atteint, l'AGEN étant définitivement discréditée. De fait, une situation est créée, où il n'existe plus de vie du syndicat, où les adhérents sont dépossédés et rejetés, voire exclus du syndicat qu'ils ont rejoint. Certains dirigeants de l'AGEN se vantent même de pratiquer une épuration dans l'UNEF.

Vous le voyez, il s'agit d'une situation tout à fait exceptionnelle. C'est cela qui justifie les propositions exceptionnelles de la commission de contrôle. Ainsi, en vue de permettre la reconstruction d'un syndicat étudiant conforme à sa vocation fondamentale, et la reprise en son sein d'un débat démocratique indispensable, la commission de contrôle s'est prononcée favorablement aux trois propositions suivantes :

1 - dissolution de l'AGEN-UNEF

2 - reconstruction du syndicat UNEF, avec remise des cartes sous la supervision de la commission de contrôle

3 - désignation, par le Collectif National souverain d'un comité provisoire d'animation et de reconstruction, dont le mandat, limité dans le temps, serait le suivant :

- animer l'activité de l'UNEF dans la période, et notamment pour les élections au CROUS,
- remettre leurs cartes aux adhérents de l'UNEF,
- préparer et convoquer, à brève échéance, une Assemblée Générale de l'UNEF-Nanterre qui élise un Bureau d'AGE.

Telles sont, chers camarades, les propositions qu'au nom de la Commission de Contrôle, je suis chargé de vous transmettre.

Rapport et propositions adoptés par :

Pour : 24
Contre : 3
Abst : 0
NPPV : 9

Comité d'animation :

**Vincent WROBLEWSKI
Georges LEVY
Sonia JAMBU
Sandra BELLO**

Pour : 24
Contre : 1
Abst : 0
NPPV : 9